

presqu'intolérable. Aussi la législature, cédant aux représentations réitérées du barreau et à la clameur publique, a chargé la commission de codification des statuts de la préparation d'un projet de réorganisation judiciaire et de refonte de ce code.

Sur un plan aussi vaste, embrassant tous les intérêts fondamentaux de la société, puisqu'on décrète de soumettre tout notre système judiciaire à une réorganisation complète, la prudence ordinaire commande que rien ne soit fait sans la discussion la plus ample et après mûre délibération.

Aucun changement ne doit être accueilli ou même suggéré sans la sanction de l'expérience. On ne peut lancer tout un pays dans l'inconnu, faire des essais à l'aventure et attendre des désastres, pour nous instruire de ce qui peut être défectueux.

Un seul jurisconsulte, doué de toutes les qualités nécessaires pour exécuter un tel projet, ne peut suffire à une tâche aussi considérable. Malgré tout le talent et les connaissances du commissaire nommé par le gouvernement, auquel est échue cette importante mission ; lorsqu'il s'agit de faire entrer le pays dans des voies nouvelles, et de l'inviter à accepter des théories sur la réalisation desquelles devront reposer l'exercice et la protection de tous les droits de propriété et de la société, on a droit d'exiger l'indication des sources d'où sont tirés ces nouveaux principes, et les faits sur lesquels ils sont appuyés. Malheureusement, la commission n'a pas jugé à propos d'informer le public si ses informations et ses suggestions étaient le fruit de l'étude d'autres systèmes comparés avec le nôtre, ou le résultat de son expérience personnelle. Pour suivre ce grand travail efficacement, il eut été utile, en outre, de mettre les articles de notre code en regard du nouveau projet, pour bien saisir les changements à introduire et en comprendre toute la portée.

M. Pagnuelo, dans son remarquable ouvrage sur la réforme judiciaire, que le barreau n'a pas suffisamment étudié, a fait des recherches profondes, et comparé tous les systèmes d'administration de justice et de procédure qui offrent quelquea-